



Charte documentaire

Réseau des médiathèques
08/02/2024

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE	1
MISSIONS DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE LA VILLE DU MANS	1
PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE LA VILLE DU MANS	2
LES COLLECTIONS	4
4.1 Les fonds existants	4
Les fonds patrimoniaux	4
Les fonds de Lecture publique	5
4.2 Les conditions d'accès	6
Les fonds patrimoniaux	6
Les fonds de Lecture publique	7
Les conditions d'accès spécifiques	7
L'ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS	8
5.1 Les fonds patrimoniaux	8
5.2 Les fonds de Lecture publique	8
5.3 Les acquisitions	9
5.4 Les dons	9
LA VIE DES COLLECTIONS	9
6.1 Le désherbage	9
6.2 La conservation	10
Les fonds patrimoniaux	10
Les fonds de Lecture publique	10
Le Plan régional de conservation partagée des périodiques	11
La seconde vie du livre	11
La valorisation des collections	11
RESPONSABILITÉS	12
ANNEXES	13
8.1 Textes de référence et cadre juridique	13
8.2 Présentation des différents critères d'acquisition par niveau de difficulté	14

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE

La charte a pour objectif de présenter les principes généraux qui régissent la gestion des collections et des services du Réseau des médiathèques de la ville du Mans. Selon la Charte des Bibliothèques, rédigée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques en 1991 :



« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées ... D'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées. »

La politique de développement des collections et des services (dite aussi politique documentaire) est établie par les bibliothécaires.

Pour être les plus efficaces possible, les bibliothécaires tiennent compte de l'environnement du Réseau des médiathèques de la ville du Mans : la population desservie, les collections et les services déjà existants, les autres services culturels, le tissu associatif et les grands événements culturels et sportifs du territoire. Ils s'adaptent à l'évolution des équipements locaux.

Les bibliothécaires déterminent en fonction de cette photographie du territoire les critères de sélection et d'acquisition des documents. Les collections et les services du Réseau évolueront ainsi à l'intérieur de ce cadre.

Sélectionner les documents permet d'effectuer des choix raisonnés, privilégiant la qualité ainsi que la diversité d'une offre documentaire adaptée aux attentes et aux usages de tous les publics. Les bibliothécaires veillent également à l'équilibre et à la complémentarité des collections entre les différentes structures du Réseau des médiathèques.

Afin de s'adapter aux diverses évolutions des pratiques culturelles et technologiques, et aux attentes du public, cette politique documentaire est régulièrement revue et adaptée.

Ce document s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville du Mans. Par conséquent, il est soumis à l'autorité de tutelle et validé par les élus, avant d'être porté à la connaissance du public.

MISSIONS DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE LA VILLE DU MANS

Service public municipal social et culturel, le Réseau des médiathèques s'inscrit dans les orientations et les principes promus par le manifeste de l'Unesco relatif aux bibliothèques publiques et par la charte **« Bib'Lib : du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques »** publiée par l'Association des bibliothécaires de France.

Intégré à la Direction Culture et Patrimoine au sein d'une DECS (Direction de l'Education de la Culture et du Sport), le Réseau des médiathèques œuvre à la réalisation d'une politique de lecture publique favorisant l'égalité d'accès pour tous à l'information, aux loisirs et à la culture, dans toute sa diversité.

Par le biais de son offre documentaire, le Réseau des médiathèques du Mans met à disposition de la population les éléments d'information nécessaires à la réflexion, aux débats et à la découverte, à formation initiale et permanente, indispensables à l'égalité des chances ainsi qu'au bon exercice d'une démocratie.

Ouvert à tous, lieu de vie et de sociabilité, il promeut des valeurs républicaines de « vivre ensemble » et de citoyenneté. Grâce à une programmation culturelle variée et à des actions de médiation régulières, le Réseau des médiathèques contribue au développement de pratiques culturelles, à l'animation de la vie locale et à l'attractivité de la ville.

Maillon indispensable de la « chaîne du livre », le Réseau des médiathèques du Mans participe à la vie économique de ce secteur, aux côtés des libraires, des éditeurs et des artistes. Sensible aux valeurs de partage, de transmission et de développement durable, il s'investit dans la gestion d'une seconde vie des documents.

Les missions fondamentales du Réseau des médiathèques se déclinent dans une large

gamme de services et d'activités qui s'articulent autour de sept axes majeurs :

- ♦ Accueillir et accompagner les publics dans leur spécificité et leur diversité,
- ♦ Promouvoir et développer le goût de la lecture, de la musique et du cinéma, auprès de tous les publics,
- ♦ Faciliter l'accès à toutes les formes d'information, de documentation et d'œuvres en proposant des collections variées dans leurs contenus comme dans leurs supports,
- ♦ Développer des services adaptés à tous les publics, sur place et à distance,
- ♦ Proposer des actions culturelles et éducatives en lien avec le milieu scolaire et le tissu socio-culturel, dans ses murs ou hors les murs,
- ♦ Faciliter la pratique numérique en proposant l'accès à des ressources en ligne et l'utilisation d'outils numériques,
- ♦ Assurer la conservation, la transmission et l'enrichissement du Patrimoine écrit.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE LA VILLE DU MANS

La première bibliothèque publique mancelle ouvre ses portes en 1904, dans les bâtiments de la Préfecture de la Sarthe. Aujourd'hui, la ville du Mans dispose d'un réseau composé de cinq sites principaux :

- ♦ La médiathèque Aragon, bibliothèque municipale classée, située au cœur de la ville et inaugurée en 1988,
- ♦ La médiathèque de L'espai, située dans le quartier des Sablons-Bords de l'Huisne depuis 1995,
- ♦ La médiathèque des Saulnières, implantée au nord-ouest de la ville en 2002,
- ♦ La médiathèque Sud, située dans le quartier des Ronceray-Glonnières, agrandie et rénovée en 2010,
- ♦ La Bibliothèque des Vergers, nichée dans une mancelle en proximité du centre-ville et de la gare depuis 1974.



Par le biais d'une carte d'abonnement unique, ses abonnés accèdent à tous les sites du Réseau, ainsi qu'à l'ensemble des collections et des services proposés.

Le secteur « Proximité » du Réseau des médiathèques contribue au renforcement de ce maillage territorial. Il accompagne le fonctionnement des trois relais lecture que sont la Maison Pour Tous Jean-Moulin, la Maison de quartier Pierre-Cuédou et la Maison de quartier des Bruyères. Il assure annuellement le dépôt et

le réassort en documents d'une centaine de structures locales : bibliothèques scolaires, structures d'accueil de la petite enfance et maisons de retraite. Une assistance professionnelle et des temps de médiation culturelle sur place complètent cette offre.

La mutualisation du catalogue du Réseau des médiathèques avec celui de la bibliothèque du Conservatoire de musique en 2004, puis celui des Musées du Mans en 2006, permet d'effectuer des recherches à partir d'un point unique d'entrée : le site internet mediatheques.lemans.fr



Appréciées pour leur diversité, leur volume et leur qualité, les collections mancelles s'élèvent à

+ DE 750 000 DOCUMENTS

dont 19% à vocation patrimoniale et 81% à destination de la lecture publique

La richesse et la complétude des collections justifient pleinement de figurer, depuis 1965, parmi les 54 bibliothèques municipales classées françaises.

1/3

des collections empruntables
s'adresse au public jeune

2/3

des collections empruntables
s'adresse aux adultes

Tous domaines d'acquisition confondus l'imprimé prédomine sur les documents musicaux et vidéos auxquels s'ajoutent les titres de périodiques et des ressources numériques en lignes

environ

543 600

livres

près de

65 400

cd

+ de

26 000

dvd

550

titres de périodiques
et ressources numériques en ligne.

Le Réseau des médiathèques a initié plusieurs projets destinés à faciliter l'accès aux livres et à la lecture au plus grand nombre : boîtes à livre dans toute la ville, projets autour de la mise en place du Facile à lire, partenariat avec l'association Lire et Faire Lire. Il propose une gamme de services en direction des publics empêchés et des primo-arrivants.

Dans une dynamique nationale, il participe à plusieurs dispositifs de recherche dans le domaine patrimonial et de l'histoire du livre, comme le portail Biblissima dédié au patrimoine écrit du Moyen Âge à la Renaissance ou le Catalogue Collectif de France. Le Réseau des médiathèques est également membre du Prêt Entre Bibliothèques, qui permet aux lecteurs inscrits d'obtenir des documents non disponibles dans ses fonds, auprès d'autres bibliothèques françaises ou étrangères. En plus de son réseau municipal de lecture publique, la ville du Mans dispose d'un grand nombre de bibliothèques et de centres de documentation spécialisés, parmi lesquels figurent :

- ♦ Les bibliothèques et les CDI d'établissements scolaires publics ou privés,
- ♦ Le Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques Canopée 72,
- ♦ Les bibliothèques de Le Mans université,
- ♦ Les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur,

- ♦ La bibliothèque départementale Sarthe lecture,
- ♦ La bibliothèque diocésaine,
- ♦ La bibliothèque médicale André François Lemanissier,
- ♦ La bibliothèque Valentin Haüy,
- ♦ Les centres de documentation des Musées du Mans,
- ♦ La bibliothèque du Conservatoire,
- ♦ La bibliothèque de l'École supérieure d'art et de Design TALM-Le Mans, et de nombreuses bibliothèques associatives.

Le Réseau des médiathèques participe naturellement à une grande variété de manifestations et d'événements locaux et nationaux (Tout petits et déjà grands, Nuits de la lecture, Les Mycéliades, Semaine nationale de la petite enfance, Partir en livre, Journées européennes du Patrimoine, Faites lire !, Livre vert – Le Mans...), aux côtés d'acteurs littéraires (écrivains, conteurs, éditeurs, librairies) et d'associations ou de sociétés savantes (Société d'Agriculture, Sciences et Art de la Sarthe, Société historique et archéologique du Maine).

Ce foisonnement illustre une forte implication territoriale et des réalisations multi-partenariales à échelle locale, régionale ou nationale.

LES COLLECTIONS

4.1 Les fonds existants

Les fonds patrimoniaux

L'origine des collections du Réseau des médiathèques remonte essentiellement aux confiscations révolutionnaires. Ce premier noyau s'est ensuite accru par des acquisitions courantes ou prestigieuses réalisées par la Ville du Mans, des dons et legs de personnalités locales, ainsi que par différents dépôts d'État.

Cet ensemble constitue aujourd'hui les « collections patrimoniales » riches de 130 000 documents, du IX^e au XXI^e siècle, d'une grande diversité de contenu comme de support, de préciosité ou de provenance. Il comprend notamment :

- ♦ Des fonds ancien et précieux (manuscrits, imprimés, cartes, plans, estampes, photographies, livres d'artiste, etc.),

- ♦ Un fonds historique et documentaire consacré au Maine, au Mans et à la Sarthe,
- ♦ Un fonds spécialisé sur l'automobile,
- ♦ Ses archives et bibliothèques de personnalités littéraires, scientifiques et artistiques,
- ♦ Un fonds Etude, fonds de conservation contemporaine et sélective constitué d'ouvrages de référence dans toutes les disciplines et de documents marquants de l'édition contemporaine. Cet ensemble constituera le futur fonds patrimonial du XX^e siècle.

Les fonds de Lecture publique

Ces collections comptent parmi les plus riches du département. Conformément à la mission de lecture publique de l'établissement, les bibliothécaires s'efforcent de mettre à disposition du public des collections variées, représentatives de l'offre éditoriale, et qui couvrent tous les domaines du savoir.

Le fonds de Lecture publique se compose de :

Collections destinées aux adultes

Elles proposent des documents et des revues destinés à tous, à partir de la fin du collège. Est acheté l'essentiel des parutions destinées à un large public en faisant place à l'ensemble des genres littéraires représentés dans l'édition. Ces collections offrent un large choix de documents, sélectionnés pour leurs qualités littéraires, graphiques, documentaires, et visent également à soutenir les nouveaux auteurs et à faire découvrir des créations exigeantes et de petites maisons d'édition.



Ce fonds est réparti dans deux grandes catégories :

La fiction (romans ; romans policiers ; science-fiction ; théâtre ; poésie ; BD et mangas ; livres en gros caractères ; romans en langues étrangères),

Les documentaires relatifs à l'informatique, l'information, la philosophie, la psychologie, les religions, les sciences sociales, les langues, les sciences, les technologies, les arts, les loisirs, la littérature, l'histoire et la géographie, les documents sur Le Mans et sa région.

Collections destinées à la jeunesse

Elles permettent aux jeunes, de la naissance à la fin du collège, d'accéder à des collections qui leur sont totalement dédiées.

Ces collections se répartissent entre :

Les albums et les premières lectures pour les 0-6 ans,

La fiction (contes ; romans ; romans policiers ; science-fiction ; théâtre ; poésie ; BD et mangas ; ouvrages en langues étrangères),

Les documentaires relatifs à l'informatique, la philosophie et la psychologie, les religions et la mythologie, les questions de société, les langues, les sciences, les technologies, l'art et les loisirs, la littérature, l'histoire et la géographie.

Une offre musicale et cinématographique adaptée : partitions, berceuses, chansons pour enfants, découverte de la musique classique, du jazz et des différentes musiques du monde, dessins animés, films, documentaires et séries pour la jeunesse.

Collections de Musique et Cinéma

Elles se déclinent sous différents supports : livres, périodiques, partitions, CD, DVD et instruments de musique qui visent à :

Promouvoir la pédagogie musicale (méthodes et partitions) et la pratique musicale (prêt d'instruments : guitares, ukulélés),

Faire connaître les courants musicaux anciens et actuels (blues, gospel, jazz, rap, reggae, rock, pop, musique classique et contemporaine, musiques du monde, chanson francophone ...),

Faire découvrir les genres musicaux méconnus et minoritaires,

Promouvoir et valoriser le patrimoine musical des scènes locales,

Représenter tous les grands courants cinématographiques : cinéma patrimonial des grands auteurs ; cinéma contemporain « tout public » ; films d'auteur, films d'art et d'essai représentant la création actuelle,

Couvrir tous les domaines de la connaissance au travers de films documentaires.

Journaux et revues

Les périodiques constituent un aspect important de la documentation du Réseau des médiathèques puisqu'ils présentent l'actualité de l'information ou des connaissances dans tous les domaines. Les critères de choix pour ce type de support sont les mêmes que pour le reste des collections : diversité, qualité, accessibilité à un large public. Les périodiques sont regroupés dans des espaces Presse où il est possible de les consulter gratuitement en étant confortablement installé.

Jeux vidéo

Il est possible de jouer aux jeux vidéo préinstallés dans les espaces multimédia, sur inscription. Des jeux vidéo à destination de la jeunesse ou des adultes sont également empruntables.

Ressources numériques

Le Réseau des médiathèques propose à ses abonnés l'accès, via son site internet, à des plateformes de ressources en ligne. Elles donnent accès à plus de 6 000 cours ou modules d'informations qui couvrent l'apprentissage des langues, le soutien scolaire, l'orientation scolaire, l'informatique, l'apprentissage de la musique, et l'aide à la vie quotidienne. Des vidéos rendent le contenu plus attractif et plus facile d'accès. Tous ces modules sont régulièrement mis à jour et suivent l'actualité. D'autres ressources pourront être proposées à l'avenir, en fonction de l'évolution des contenus numériques.

On retrouve toutes ces collections dans les cinq sites du Réseau des médiathèques. Les fonds patrimoniaux, « Lire autrement » et les partitions sont disponibles exclusivement à la médiathèque Louis-Aragon.

4.2 Les conditions d'accès

Les fonds patrimoniaux

Les collections patrimoniales sont conservées en magasin, selon des conditions climatiques et des modalités d'accès spécifiques, afin de garantir leur intégrité et leur sécurité. Elles sont consultables sur place uniquement. Seule une partie du fonds Etude, conservé en magasin, est empruntable : il s'agit des livres dont la date de publication est postérieure à 1960. Certains ouvrages d'histoire locale sont disponibles en libre-accès et empruntables dans le fonds Région. Ce sont des doubles de documents achetés pour la conservation. Des ouvrages de référence permettant l'exploitation des fonds patrimoniaux sont consultables sur place dans la salle « Patrimoine & Etude. »

Fonds dédiés aux personnes en situation d'handicap ou éloignées de la lecture

Les collections « Lire Autrement » proposent des livres audio (CD-Textes) destinés à tous les publics. Cette collection compte 5 700 titres « fiction » et « documentaires ».

Une partie de ses supports sont exclusivement destinés aux publics « empêchés de lire » :

Les CD format Daisy enregistrés par l'Association Valentin Haüy, destinés aux personnes aveugles, malvoyantes ou handicapées à 80%. Il est possible d'emprunter l'un des trois lecteurs Daisy pour écouter chez soi les 1 000 titres qui composent cette collection,

Les livres en braille et les livres tactiles destinés à un public adulte ou jeune,

Les équipements spécifiques sur des postes informatiques adaptés aux handicaps visuels (claviers, télé-agrandisseurs, etc.),

Des DVD adaptés en audiodescription,

Des livres en gros caractères.

L'offre « Facile à lire », repérable par un pictogramme spécifique dans le catalogue en ligne, concerne en priorité les adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les adultes sans pratique de lecture ou qui ont perdu l'habitude de lire, et les personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience cognitive).



Les fonds de Lecture publique

Les documents présentés dans les salles ouvertes au public sont accessibles de façon libre et gratuite. Ils sont empruntables par les usagers inscrits, à l'exception des documents qui portent la mention particulière « Références » (dictionnaires, encyclopédies, annuaires, codes juridiques ...) ainsi que certains ouvrages du Patrimoine. La plupart des revues courantes peuvent être empruntées, à l'exception du dernier numéro paru et des journaux quotidiens.

Répartis dans les différents sites, les documents peuvent être empruntés dans une bibliothèque et rendus dans une autre. Ils peuvent être réservés en ligne et depuis n'importe quelle bibliothèque du réseau. Un service de navette permet d'organiser cette rotation des documents. Durant la fermeture du Réseau des médiathèques, des boîtes de retour accessibles 24h/24h sont à la disposition des usagers.

Dans chaque médiathèque du Réseau, des postes de consultation sont mis à disposition pour effectuer des recherches dans le catalogue et des professionnels sont présents pour conseiller et accompagner le public dans cette démarche. Le catalogue est également accessible en ligne sur le site du Réseau des médiathèques.

Afin de faire de la place pour les nouveautés dans les salles publiques et d'actualiser les collections, un tri est effectué chaque année dans les rayonnages et des documents sont ainsi rangés dans les magasins, qui sont des zones de stockage non accessibles au public. Ces documents restent empruntables et communicables sur simple demande auprès des personnels présents aux différents bureaux de renseignements.

Les conditions d'accès spécifiques

Certains fonds spécifiques requièrent des conditions particulières d'accès :

- ♦ **Les documents de Lire Autrement** : afin de répondre au code de la propriété intellectuelle et à l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, qui permet à des organismes à but non lucratif de réaliser des versions adaptées des œuvres protégées par le droit d'auteur et à communiquer des œuvres protégées, l'accès aux documents est soumis à la présentation d'un certificat médical,
- ♦ **Les films et documentaires** : ils ne peuvent être visionnés que dans le cadre de représentations privées gratuites et effectuées exclusivement dans le cercle de famille (un public restreint aux parents ou familiers),
- ♦ **Les ressources numériques en ligne** sont accessibles à tous les abonnés, qui peuvent se connecter à leur compte à partir du site du Réseau des médiathèques. Cette connexion individuelle permet un suivi personnalisé des modules utilisés.



5.1 Les fonds patrimoniaux

Héritage vivant, les collections patrimoniales s'enrichissent chaque année de nouvelles acquisitions. Une partie des fonds local et automobile est constituée de documents courants et contemporains, acquis dans le cadre d'un marché. Les autres achats se concluent auprès de librairies spécialisées, lors de salons, en vente publique ou auprès de particuliers. Les critères d'acquisition peuvent être la préciosité, la rareté, l'ancienneté, le caractère exceptionnel, les particularités notables d'exemplaire, l'intérêt pour la recherche ou encore la représentativité d'une époque. Toute acquisition doit entrer en cohérence avec les collections existantes. Ce principe, ainsi que les conditions de conservation, régit l'examen des propositions de don ou legs. L'acceptation des ouvrages auto-édités est soumise à l'expertise des bibliothécaires du secteur Patrimoine. Pour les ouvrages les plus précieux, le Réseau des médiathèques bénéficie de subventions de l'Etat via le fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques.

Principaux axes thématiques de développement des collections patrimoniales :

- ♦ **Histoire locale** : personnalités du Maine, de la Sarthe, du Mans, et leurs oeuvres ; ouvrages éclairant l'histoire locale ; ouvrages provenant des collections de bibliophiles manceaux ; livres d'artiste manceaux,
- ♦ **Histoire de l'automobile** : courses en Sarthe, usine Renault du Mans, pratiques et représentations du transport automobile, sports mécaniques,
- ♦ **Ouvrages relatifs à la bibliothèque mauriste de Saint-Vincent et à l'Histoire littéraire de la France,**
- ♦ **Ouvrages complétant ou éclairant certains fonds d'archives** : histoire de l'orgue, facture et jeux (fonds Norbert Dufourcq), architecture civile et religieuse du XIX^{ème} siècle (fonds Adrien-Louis Lusson),
- ♦ **Ouvrages relatifs à l'histoire du livre, de l'édition, du papier (notamment papier Montval et dominotés), de la typographie et de la reliure.**

Le fonds Etude est alimenté en partie par des ouvrages ayant connu une première activité dans les collections de Lecture publique et retenus pour leurs qualités scientifiques, formelles ou leur singularité artistique. Il est également constitué à partir d'achats ponctuels d'ouvrages exigeants ou spécifiques. Ces ouvrages peuvent exceptionnellement être en langue étrangère s'ils n'ont pas d'équivalent en français.

5.2 Les fonds de Lecture publique

Ils s'adressent à un large public dans le souci de satisfaire le plus grand nombre d'usagers, sans oublier les personnes éloignées de la lecture et celles qui ne maîtrisent pas le français.

Le Réseau des médiathèques met à la disposition du public des collections en complémentarité avec les bibliothèques spécialisées, scolaires ou universitaires du territoire. C'est pourquoi il n'achète pas d'ouvrages des programmes scolaires et le niveau de lecture ne dépasse pas le premier cycle universitaire (licence).

La langue française et les traductions françaises, pour les livres et les périodiques, sont privilégiées.

On trouve cependant dans toutes les médiathèques du Réseau un fonds d'ouvrages en langues étrangères.

Un ouvrage très demandé pourra être acquis en plusieurs exemplaires qui seront répartis dans les différentes médiathèques du Réseau, en veillant néanmoins à l'équilibre des collections.

Tout nouveau support, confirmé par l'usage, qui apporte de l'information, de la formation ou du divertissement pourra avoir sa place dans les collections du Réseau. Les demandes d'achats de la part des usagers sont prises en compte si elles sont en accord avec la politique documentaire.

5.3 Les acquisitions

Un budget annuel global d'acquisition est alloué au Réseau des médiathèques du Mans. Celui-ci est déterminé en fonction des ressources de la collectivité et voté par le Conseil municipal. Il est ensuite réparti entre les différents domaines d'acquisition par la direction du Réseau des médiathèques du Mans.

La sélection des documents se fait grâce à la consultation régulière de divers outils professionnels et de médias : revues et journaux, sites internet spécialisés, conseils de libraires et visites en librairies.

Les documents (imprimés, CD, livres lus, DVD, jeux vidéo) sont acquis par les différents bibliothécaires, sous forme d'achats en librairie ou d'offices. Les fournisseurs envoient régulièrement une sélection de nouveautés, ce qui permet aux bibliothécaires d'en prendre connaissance avant de faire leur choix.

La liste des abonnements aux périodiques est révisée annuellement.

Les achats sont soumis au régime des marchés publics européens. Les fournisseurs sont donc sélectionnés tous les quatre ans en fonction de critères qualitatifs et financiers, tels que prévus par la loi. Les DVD sont acquis auprès de fournisseurs ayant au préalable négocié les droits de diffusion avec leurs éditeurs. Ainsi, une œuvre ne peut être achetée par le Réseau des médiathèques à la condition que sa consultation ou son prêt en bibliothèque ait été autorisé par l'éditeur du DVD.

Des acquisitions peuvent être effectuées auprès de libraires spécialisés hors marchés publics lorsque les fournisseurs titulaires du marché public en cours ne peuvent répondre à la demande.

5.4 Les dons

Les dons de documents ne sont acceptés que dans la mesure où ils correspondent à la politique documentaire du Réseau des médiathèques et si l'état physique des documents le permet. Il appartient aux responsables de collection d'en décider. Les dons sont acceptés sous réserve que la cession soit définitive et que le donateur accepte tacitement que le Réseau des médiathèques en dispose librement, les réoriente le cas échéant vers d'autres lieux ou les élimine.

Les dons de DVD, documents soumis à perception de droits de diffusion ou de représentation, ne peuvent être acceptés

Les documents suivants sont exclus du champ des acquisitions :

- ♦ Les ouvrages contrevenants aux lois relatives aux droits de l'homme et aux libertés d'expression,
- ♦ Les documents émanant de sectes ou prônant l'usage de la drogue ou la mise en œuvre du suicide,
- ♦ Les documents de simple propagande,
- ♦ Les documents à caractère pornographique.

LA VIE DES COLLECTIONS

6.1 Le désherbage

Le Réseau des médiathèques vise à garantir des fonds toujours actualisés et renouvelés, lisibles et équilibrés. Mettre en valeur et en espace ces documents nécessite de garder un volume constant des collections. Le volume d'ouvrages supprimés doit a priori correspondre à celui acquis.

Une collection de lecture publique de qualité exige donc des opérations de désélection (désherbage) régulières, continues et réfléchies en regard des acquisitions. La durée de vie active d'un document peut varier d'un domaine documentaire à l'autre : certains domaines connaissent un taux de renouvellement plus important de par leur contenu, rapidement obsolète.

Le désherbage des collections se déroule selon des critères déterminés :

- ♦ Les documents dont l'iconographie et la mise en page sont devenues démodées, dont l'état physique est trop dégradé ou dont la réparation s'avère onéreuse ou impossible,
- ♦ Les témoignages personnels dépourvus d'intérêt historique, littéraire ou scientifique particulier,
- ♦ Les livres écrits « à chaud » sur l'actualité du moment,
- ♦ Les documents dont le contenu intellectuel est obsolète,
- ♦ Les documents pour lesquels on observe une absence prolongée de prêt ou de demandes du public,
- ♦ Les documents qui font l'objet d'une nouvelle édition publiée ou d'un nouvel enregistrement pour les œuvres musicales,
- ♦ Les ouvrages en exemplaires multiples dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport à la demande,
- ♦ Les documents qui ne trouvent plus leur place dans une cohérence de la collection prise dans son ensemble (du fait par exemple de l'évolution des orientations de la politique documentaire).

L'application de ces critères varie selon les domaines. Les choix de retrait se font en cohérence à l'échelle du Réseau des médiathèques. À chaque élimination, les bibliothécaires se concertent sur la nécessité de remplacer les ouvrages. Une attention particulière est apportée au dernier exemplaire d'un document sur le réseau.

Ce travail de désherbage ne s'effectue pas dans les collections patrimoniales, ni dans les fonds anciens et précieux.

6.2 La conservation

Les fonds patrimoniaux

Les collections patrimoniales sont conservées sans limite de durée. Cette décision concerne aussi bien les fonds anciens que les ensembles documentaires récents. Des opérations de préservation et de restauration visent à transmettre ce patrimoine dans le meilleur état d'intégrité possible aux publics présents et futurs.



Les fonds de Lecture publique

Le Réseau des médiathèques invite à la connaissance du passé. Il a à cœur d'offrir dans chaque domaine les textes fondamentaux qui continuent de faire autorité.

Sont conservés dans les magasins des documents qui sont moins empruntés par le public mais qui présentent un intérêt spécifique :

- ♦ Des éditions essentielles et inégalées dans un domaine,
- ♦ Des encyclopédies spécialisées anciennes,
- ♦ Des œuvres novatrices,
- ♦ Des ouvrages épuisés,
- ♦ Des interprétations musicales qui continuent de faire référence,
- ♦ Des documents dont le thème n'est pas étudié autrement.

Les documents des magasins ne sont pas tous destinés à une conservation pérenne. Mais certains documents issus des collections courantes, en raison de leur rareté, leur ancienneté, ou leur lien avec la ville du Mans, peuvent intégrer les collections patrimoniales.

Le Plan régional de conservation partagée des périodiques

Les périodiques, collections qui connaissent un fort taux d'accroissement annuel et dont la présence peut être redondante entre bibliothèques d'un même territoire, font l'objet d'un plan de conservation partagée à l'échelon régional.

Le Réseau des médiathèques participe à la constitution de cette collection régionale de référence en s'engageant à conserver de façon pérenne et dans de bonnes conditions une liste close de titres d'intérêt local, général ou relatifs à ses axes d'acquisition.

La seconde vie du livre

Certains documents retirés définitivement des collections présentent encore un intérêt pour le grand public et peuvent connaître une seconde vie. Dans un souci de bonne gouvernance et de soutien à une économie solidaire, sociale et écologique, le Réseau des médiathèques propose la mise en œuvre d'un dispositif de gestion dit de la « Seconde vie du document », articulé autour de quatre orientations principales :

- ♦ Braderie des médiathèques,
- ♦ Dons aux associations et à des partenaires locaux,
- ♦ Alimentation des boîtes à livres implantées sur le territoire,
- ♦ Dons pour revente ou recyclage à des entreprises éco-citoyennes œuvrant en direction de l'éducation, de la culture, de l'insertion sociale et de l'écologie.

Les ouvrages trop abîmés sont déposés à la déchetterie.



La valorisation des collections

La médiation culturelle autour des collections du Réseau des médiathèques a pour but de :

- ♦ Faire connaître et mettre en avant ses ressources,
- ♦ Favoriser l'appropriation des bibliothèques par tous les publics et en augmenter la fréquentation,
- ♦ Développer la curiosité, la sensibilité et le sens critique face aux manifestations culturelles,
- ♦ Faciliter l'accès à la culture aux personnes qui en sont éloignées, aux faibles lecteurs et aux non-lecteurs, et de diversifier les publics,
- ♦ Encourager la participation citoyenne par la culture : promouvoir l'éducation artistique, l'inclusion sociale, l'éducation populaire, l'ancrage territorial.

Le Réseau des bibliothèques saisit toutes les occasions possibles pour mettre en valeur et faire vivre ses collections dans une perspective interdisciplinaire.

Cela se traduit par la mise en place de :

- ♦ **Tables thématiques, renouvelées toutes les semaines, offrant une sélection de documents en lien avec l'actualité locale, économique, culturelle, politique, intellectuelle, artistique et scientifique,**
- ♦ **Présentation de coups de cœur des bibliothécaires,**
- ♦ **Sélections thématiques, disponibles sur le site internet du Réseau des médiathèques,**
- ♦ **Veilles sur les nouvelles acquisitions,**

- ♦ **Une programmation d'actions culturelles variées :** des expositions, des projections de films, des conférences, des colloques, des lectures contées, des ateliers familiaux ou pédagogiques, des accueils de classes, des concerts, des rencontres littéraires et des clubs de lecture, autour du partage de lectures et de coups de cœurs pour les adultes, sont régulièrement proposés et relayés sur les réseaux sociaux.

Le programme culturel est consultable sur le site internet du Réseau des médiathèques. Le Réseau des médiathèques du Mans valorise également ses collections grâce à la numérisation de documents, la conception de contenus éditoriaux en ligne, une politique de coopération culturelle tant à l'échelle locale, en participant aux temps forts des différents quartiers de la ville du Mans qu'à l'échelle nationale et internationale.

RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité de la Directrice du Réseau des médiathèques, le développement des collections est effectué par une équipe de bibliothécaires dédiée, qui se répartit les différents domaines d'acquisition. Ce travail est soutenu dans les structures du Réseau par les équipes en place. Une partie des collections patrimoniales est placée sous le contrôle technique de l'Etat.

La collectivité territoriale a reconnu et validé les objectifs généraux du Réseau des médiathèques. La présente charte documentaire a été validée par le Conseil municipal de la Ville du Mans du 20 mai 2021.

8.1 Textes de référence et cadre juridique

Le Réseau des médiathèques respecte les principes énoncés par :

Le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique en collaboration avec l'I.F.L.A. en 1994,

La Charte des bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques (7 novembre 1991),

Le Code de déontologie du bibliothécaire (Association des Bibliothécaires Français 2003).

La politique documentaire se conforme aux lois et règlements en vigueur :

Le préambule de la constitution du 4 octobre 1958 (« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture »,

La loi du 16 juillet 1949 modifiée par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, sur les publications destinées à la jeunesse,

Les lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985, et du 18 juin 2003 sur la propriété littéraire et artistique,

La loi du 3 janvier 1979 sur les archives ; revue par la loi du 15 juillet 2008 sur les archives,

La loi 81-766 du 10 août 1981 (dite "loi Lang") sur le prix unique du livre,

Le décret du 9 novembre 1988, modifié par le décret 2000-318 du 7 avril 2000 sur le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques publiques,

Les lois n°72-546 du 1^{er} juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses,

Les lois relatives à la liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881),

La loi du 18 juin 2003, le décret n° 2004-920 du 31 août 2004, le décret n° 2004-921 du 31 août 2004, et l'arrêté du 25 octobre 2011 sur le droit de prêt public,

La loi du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI),

La directive 2006/115/CE relative au droit de location et de prêt,

La loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet HADOPI,

La loi du 26 mai 2011 sur le prix du livre numérique.

Tous les documents empruntables sont équipés d'étiquettes RFID (identification par radio fréquence) pour la gestion et pour le contrôle antivol. Ces étiquettes respectent la recommandation Idrabib approuvée par les éditeurs et diffuseurs de systèmes RFID et de logiciels de gestion de bibliothèque sur l'interopérabilité et la confidentialité des données.

8.2 Présentation des différents critères d'acquisition par niveau de difficulté

Cette segmentation permet de répondre aux attentes de toutes les catégories de public.

NIVEAU	DESCRIPTIF	PUBLIC	TYPE DE DOCUMENTS	SERVICES
0	Découverte du livre et de la lecture	Petite enfance, public non francophone ou en situation d'illettrisme	Albums, abécédaires, imagiers, documentaires d'éveil, ressources en ligne ou numériques, méthodes d'apprentissage du français	Jeunesse/ Adultes
1	Premières lectures autonomes, premiers documentaires d'initiation, compréhension simple	Enfance (compétence de lecture acquise), public en recherche d'informations élémentaires dans une formulation simple	Fictions et documentaires simples aux informations élémentaires, presse, ressources en ligne ou numériques	Jeunesse
2	Documentation grand public, de découverte (niveau de vulgarisation ordinaire) Littérature grand public	Tout public, collégiens	Fictions et documentaires pratiques de base, remise à niveau, savoirs de base, presse, ressources en ligne ou numériques	Jeunesse/ Adultes
3	Documentation d'approfondissement Littérature pour amateurs confirmés	Amateur éclairé, lycéen	Fictions et documentaires de niveau soutenu, presse, ressources en ligne ou numériques	Adultes
4	Documents niveau 1 ^{er} cycle des études supérieures (Licence, BTS, DUT) Littérature pour public exigeant	Amateur confirmé, professionnel ou spécialisé, étudiant	Fictions et documentaires ciblés et spécifiques, ouvrages de références, manuels universitaires	Adultes
5	Documents pour la recherche	Etudiant de master, doctorant, chercheur	Revue universitaires, thèses, ressources en ligne ou numériques, livres et périodiques des Fonds ancien et précieux, Fonds spécialisés Maine, fonds Auto et fonds Recherche	Patrimoine

Adoptée au conseil municipal de la ville du Mans le 20 mai 2021